

# Tunis Re

## Newsletter

N°49

deuxième Trimestre 2024

### EDITORIAL

#### **Une souscription saine et disciplinée est l'un des facteurs qui contribuent à générer des perspectives positives.**

La tendance d'évolution du marché mondial de l'assurance et de la réassurance au cours de l'année 2024, montre clairement que les perspectives restent positives malgré les vents contraires qui se profilent, tels que les catastrophes naturelles, la volatilité des taux d'intérêt et l'incertitude géopolitique potentielle.

L'année 2024, annonce une forte rentabilité de souscription et des produits financiers comme le confirment les bonnes performances réalisées courant le premier trimestre de 2024, bénéficiant d'un environnement de tarification toujours favorable, d'une baisse des pertes liées aux catastrophes naturelles ainsi que des rendements élevés des titres à revenu fixe.

Les analystes estiment des hausses de primes (vie et non-vie) de + 3,2 % en 2024 pouvant atteindre 7,6 billions de dollars, suivie d'une certaine modération à 2,6 % de croissance en 2025.

Cette hausse serait soutenue par la croissance des branches non vie, conjugué aux prévisions de redressement des activités vie, en particulier sur les marchés avancés, qui contribueront à environ la moitié des primes vie mondiales au cours des dix prochaines années.

Cependant, selon les prévisions annoncées par certains analystes sur d'éventuelles catastrophes naturelles, notamment la saison des ouragans dans l'Atlantique dont les dégâts sont jugés supérieures à la moyenne, pourraient éventuellement nuire aux résultats de l'année 2024.

Pour les réassureurs, un des principaux défis est de trouver le bon équilibre entre le déploiement prudent des capitaux et le maintien d'un rôle pertinent dans un monde de plus en plus incertain. Les réassureurs ont historiquement démontré leur capacité à innover et à affiner les outils de souscription. Cela a été le cas avec les modèles de catastrophes naturelles et le développement des instruments ILS. Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu de l'importance croissante des nouveaux risques dans les domaines de la cybernétique, des risques secondaires et de certaines branches de dommages.

**Lamia Ben Mahmoud**



**Par Samia Guinoubi**

## Le Bilan Carbone dans l'Assurance : Un Levier Stratégique pour un Avenir Durable»

Le changement climatique bouleverse notre quotidien, nos modèles économiques et impacte profondément les entreprises. Avec une fréquence accrue des événements climatiques extrêmes perturbant les chaînes d'approvisionnement, les acteurs économiques sont pressés de réduire rapidement leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Les compagnies d'assurance, confrontées à cette réalité, doivent faire face à une augmentation des événements climatiques extrêmes et à des réglementations de plus en plus strictes. Elles sont ainsi poussées à agir pour diminuer leur empreinte carbone et renforcer leur résilience face aux défis climatiques actuels.

Peter Drucker a souligné à juste titre que «ce qui est mesuré est géré». Ainsi, pour toute entreprise cherchant à s'orienter vers la durabilité, la première étape cruciale est d'évaluer et de comprendre ses émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Dans ce contexte, le Bilan Carbone émerge comme un outil essentiel, permettant aux assureurs de quantifier et de comprendre leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), de planifier des stratégies de réduction et de renforcer leur résilience face aux risques climatiques. Cet instrument va au-delà de la simple comptabilisation des émissions ; il incarne une approche proactive pour intégrer la durabilité dans les pratiques commerciales et soutenir la transition vers une économie plus verte et plus durable.

**« ce qui est mesuré est géré. »**

*Peter Drucker*

### I. Définitions

#### 1. Définition de la comptabilité carbone

La comptabilité carbone désigne l'ensemble des méthodes utilisées pour recenser, quantifier et classer toutes les émissions de gaz à effet de serre engendrées par une activité humaine au périmètre délimité (entreprise, administration, organisation, collectivité, territoire, individu...).

On l'appelle «comptabilité carbone» car les unités de mesure de cette comptabilité sont les équivalents CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), ou la tonne de carbone.

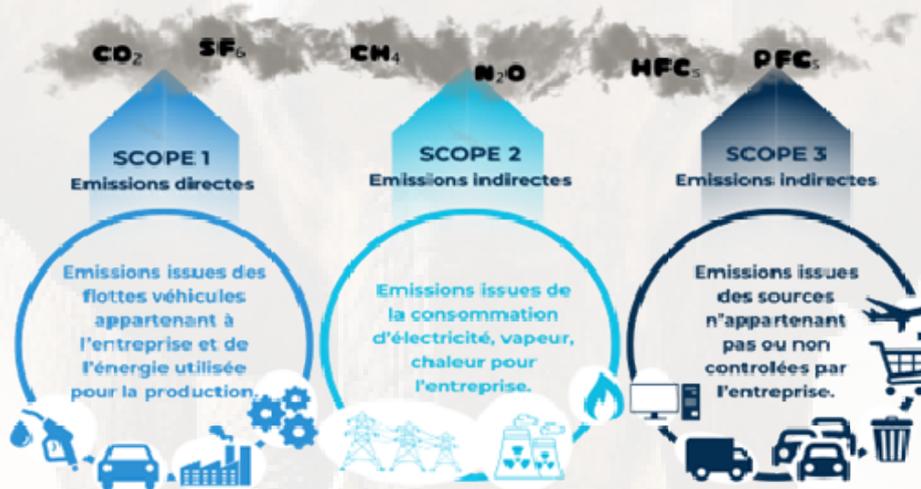
La comptabilité carbone englobe différents outils qui varient en fonction du périmètre sur lequel on cherche à mesurer les gaz à effet de serre (GES) : le Bilan Carbone d'entreprise, l'inventaire national des émissions, l'empreinte carbone d'un territoire en sont quelques exemples.

## 2. Quelle différence entre Bilan Carbone®, bilan carbone et bilan GES ?

La terminologie des émissions de gaz à effet de serre (GES) peut prêter à confusion avec des expressions similaires comme «Le Bilan Carbone®», «bilan carbone» et «bilan GES». «Le Bilan Carbone®» est une marque déposée pour une méthodologie spécifique de comptabilité des émissions de GES, alors que «bilan carbone» et «bilan GES» sont des termes plus généraux pour évaluer les émissions de GES.

Le Bilan Carbone® est une méthode créée par Jean-Marc Jancovici en 2004 pour l'ADEME et gérée depuis 2011 par l'Association Bilan Carbone (ABC). Cette méthode quantifie les émissions de GES associées à une entreprise, un produit, un individu ou une collectivité. Pour réaliser un bilan carbone, les organisations doivent analyser et estimer les émissions de GES issues de leur activité. L'ADEME propose un découpage en scopes 1, 2 et 3 pour catégoriser les différentes sources d'émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui est essentiel pour évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise en considérant toutes les émissions directes et indirectes.

Les catégories scope 1, scope 2, et scope 3 se réfèrent aux émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à une organisation :

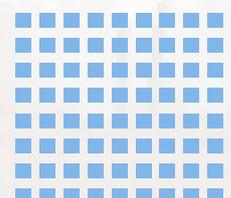


## 3. Empreinte carbone : quelle différence ?

Le bilan carbone et l'empreinte carbone mesurent tous deux les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais diffèrent par leur périmètre. Le Bilan carbone compte les émissions de GES générées par toutes les activités économiques d'un territoire (industrie, ménages, agriculture, etc.) à l'intérieur de ses frontières alors que l'empreinte additionne les émissions produites sur le territoire et celles liées aux produits importés et consommés, tout en soustrayant les émissions des produits exportés. Cela permet de calculer l'impact carbone réel de notre consommation nationale.

## II. Cadre réglementaire

Dans le cadre du Pacte vert européen visant la neutralité carbone d'ici 2050, l'Union européenne a adopté plusieurs mesures clés pour encourager les entreprises à renforcer leurs pratiques durables et à réduire leur impact sur le climat.



Ces mesures incluent le nouveau cadre de reporting extra-financier via la CSRD pour plus de 50 000 entreprises européennes, l'obligation de rapporter leur bilan carbone, et la création de la taxonomie verte européenne. À partir du 1er janvier 2023, les entreprises cotées de plus de 500 salariés et les entreprises non-cotées de même taille, avec un seuil de bilan ou chiffre d'affaires spécifique, devront inclure dans leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) les émissions directes et indirectes significatives (scopes 1, 2 et 3).

### **III. Le rôle des assureurs dans la décarbonisation**

Le secteur de l'assurance joue un rôle crucial dans la décarbonation de l'économie. Grâce à leurs activités, les assureurs sont en première ligne pour combattre le réchauffement climatique et promouvoir la transition écologique. Les émissions équivalentes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) sont devenues l'un des indicateurs les plus importants pour les rapports climatiques dans tous les secteurs. Pour les assureurs, les émissions indirectes du Scope 3 constituent la principale source d'émissions, le CDP rapportant que les émissions du portefeuille financier sont plus de 700 fois plus élevées que les émissions directes.

En 2023, les catastrophes naturelles ont coûté 108 milliards de dollars aux assureurs dans le monde, sur un total de 280 milliards de dollars de dégâts, selon le réassureur Swiss Re. Ce dernier avertit que cette facture pourrait doubler d'ici 10 ans. Pour inverser cette tendance, les assureurs doivent encadrer les activités polluantes, désinvestir des actifs à fortes émissions de carbone et encourager la prévention des risques.

Face à l'urgence climatique actuelle, des initiatives mondiales émergent de la part de tous les acteurs économiques, y compris les assureurs. Parmi ces initiatives, on trouve Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), la Net Zero Insurance Alliance (NZIA) et le Forum for Insurance Transition to Net Zero (FIT)

#### **1. La Net Zero Insurance Alliance (NZIA)**

La Net Zero Insurance Alliance (NZIA), créée en 2021 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies lors du sommet du G20 à Venise, est une coalition internationale d'assureurs et de réassureurs visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les fondateurs incluent AXA, Allianz, Aviva, Generali, Munich Re, SCOR, Swiss Re, et Zurich, et l'alliance comptait 29 membres début 2023, représentant 15 % du marché mondial de l'assurance. Cette alliance a pour but de conduire une transition vers une économie nette zéro en intégrant les objectifs climatiques et les impacts du changement climatique dans leurs politiques de gestion des risques. De plus, l'alliance se fixe pour objectif de définir des critères spécifiques pour les secteurs les plus émetteurs afin de faciliter leur transition vers une économie nette zéro. Malgré l'importance de la NZIA, certains assureurs, notamment aux États-Unis, ont trouvé les conditions d'adhésion trop rigides. Cela a conduit à des départs de membres comme AXA, Lloyd's de Londres et Tokio Marine en raison de préoccupations concernant les objectifs de réduction des émissions et des problèmes juridiques potentiels soulevés par des politiciens républicains.

#### **2. Transition vers le Forum for Insurance Transition to Net Zero (FIT)**

En réponse aux défis rencontrés par la NZIA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a lancé en avril 2024 le FIT pour accélérer l'action climatique volontaire dans le secteur de l'assurance. Ce forum engage un large éventail de parties prenantes, incluant des régulateurs, des universitaires, des organisations de la société civile ainsi que 19 assureurs et réassureurs fondateurs. Les objectifs du FIT comprennent l'établissement de cadres pour mesurer les émissions et le développement d'objectifs volontaires pour les assureurs, la création de cadres permettant aux compagnies d'assurance de concevoir leurs propres plans de transition vers la carboneutralité, ainsi que le développement de solutions d'assurance et de produits d'atténuation des risques pour soutenir une économie nette zéro. mesure que leurs objectifs évoluent et que de nouvelles données deviennent disponibles.

### 3. COP27 (du 7 au 18 novembre 2022, Charm El-Cheikh): Principaux messages et implications pour les assureurs

- **Reculs dans les négociations climatiques** : Les efforts pour limiter les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont stagné, ce qui crée une incertitude réglementaire pour les assureurs impliqués dans la gestion des risques climatiques.
- **Création d'un fonds pour les «Pertes et Dommages»** : Les pays ont convenu de mettre en place un fonds pour aider les régions les plus touchées par les changements climatiques, offrant ainsi aux assureurs de nouvelles opportunités de développer des produits d'assurance adaptés.
- **Transparence et divulgation des objectifs de zéro net** : Il y a une demande croissante pour que les entreprises et les gouvernements divulguent leurs émissions et leurs plans de réduction, ce qui nécessite des capacités accrues chez les assureurs pour évaluer et gérer les risques associés.
- **Focus sur l'Afrique et les solutions fondées sur la nature** : Des initiatives visant à développer le marché des crédits carbone en Afrique et à soutenir les infrastructures vertes offrent de nouvelles opportunités de croissance pour les assureurs dans la région.
- **TNFD et gestion des risques liés à la nature** : Les progrès de la Task Force pour la divulgation financière liée à la nature ouvrent la voie à de nouveaux cadres de gestion des risques pour les assureurs, les positionnant comme des acteurs clés dans la protection contre les risques environnementaux.

### 4. COP28 (du 30 novembre au 12 décembre 2023): Principaux messages et implications pour les assureurs

- **Transition vers une Économie sans Combustibles Fossiles** : Adapter les portefeuilles de souscription et d'investissement en équilibrant l'abandon des combustibles fossiles avec l'adoption des technologies climatique et saisir les opportunités de croissance dans l'assurance et l'investissement dans les solutions d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.
- **Opérationnalisation du Fonds pour les Pertes et Préjudices (700 millions de dollars pour aider les pays en développement vulnérables)** : Utiliser les fonds pour mettre en œuvre des projets d'adaptation et de réduction des risques, comblant ainsi le fossé de protection contre les événements extrêmes et s'engager à travers des plateformes comme l'IDF pour développer des solutions d'assurance dans les nations vulnérables.
- **Changement Climatique et Santé : (Plus de 777 millions de dollars engagés pour lutter contre les maladies tropicales négligées et améliorer la vie de 1,6 milliard de personnes)** : Mettre en avant le rôle de l'assurance vie et santé dans la gestion des risques de mortalité et de morbidité liés au changement climatique.
- **Marché Global du Carbone** : Offrir des solutions d'assurance pour couvrir les risques de projet et la qualité des crédits carbone et augmenter les projets de capture et de stockage du carbone en développant des marchés du carbone robustes.

## IV. Cas de la Tunisie

Consciente des enjeux climatiques, la Tunisie s'est engagée activement en faveur d'un développement bas carbone. Au cours des deux dernières décennies, elle a réduit son intensité carbone de 25%. En 2015, la Tunisie a soumis sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et ratifié l'Accord de Paris en 2017, s'engageant à réduire de 41% l'intensité carbone de son économie d'ici 2030 par rapport à 2010. Les objectifs pour 2030 incluent une baisse de la demande d'énergie primaire de 30%, une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité de 30%, et une réduction de l'intensité carbone du secteur énergétique de 46%.

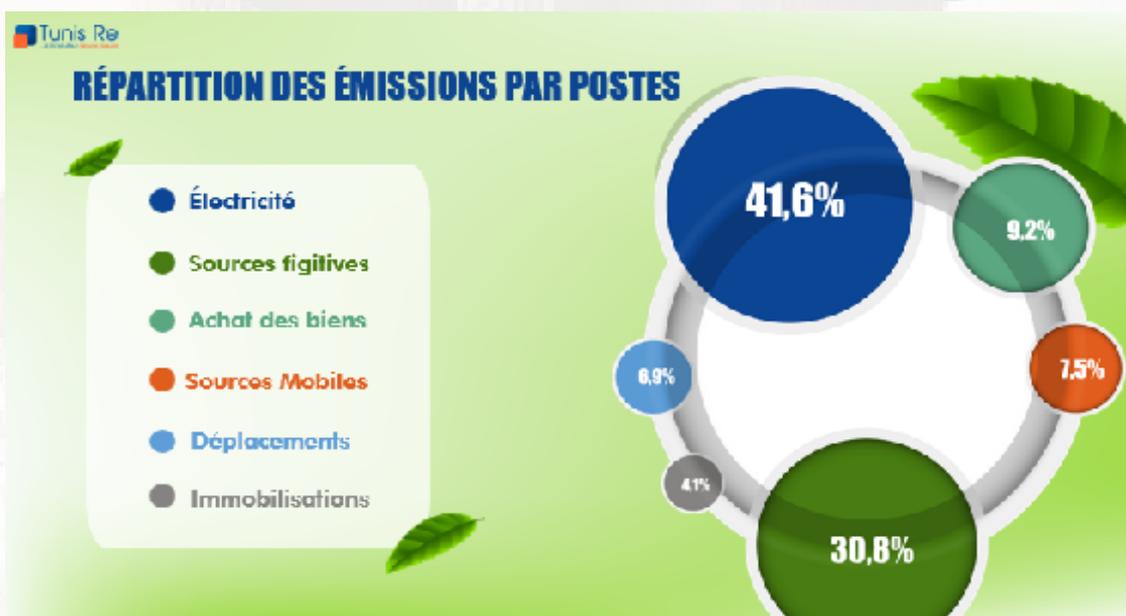
Pour renforcer cette ambition, la Tunisie envisage une tarification du carbone pour orienter les investissements vers des technologies à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela soutiendrait la transition énergétique, réduirait la dépendance aux énergies fossiles, stimulerait la croissance économique et créerait des emplois. La Banque Mondiale soutient cette démarche via l'initiative PMR (Partnership for Market Readiness) avec un programme d'assistance technique et financière.

## Le secteur financier

Le secteur financier joue un rôle crucial dans la réussite de l'introduction des instruments de tarification du carbone en Tunisie, soutenant ainsi la transition énergétique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris lors du COP 21. Parmi les partenaires clés nécessaires à ce projet figurent l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Centrale, le Ministère des Finances et les banques commerciales.

En Tunisie, peu d'institutions financières ont publié leurs bilans carbone, mais Tunis Re a marqué un tournant en devenant la première société cotée à la Bourse de Tunis à le faire. En tant que réassureur présent à l'échelle internationale, il est crucial pour Tunis Re de démontrer son engagement envers un avenir durable et respectueux de l'environnement. Le secteur vise la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui nécessite des actions immédiates pour atteindre cet objectif ambitieux.

Le bilan carbone de Tunis Re, conforme au règlement BEGES V5 en vigueur depuis janvier 2023 en France, analyse les émissions de gaz à effet de serre de l'année 2022. L'empreinte carbone de Tunis Re s'élève à 189,733 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e), soit 0,94 kg CO<sub>2</sub> pour 1 000 TND ou 3,1 kg CO<sub>2</sub> pour 1 000 €. Par employé, cela représente 2,15 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. À titre de comparaison, la moyenne française pour les secteurs de l'assurance, de la banque et du conseil est de 110 kg CO<sub>2</sub> pour 1 000 €. Tunis Re continuera à explorer des stratégies pour réduire ses émissions et identifier des opportunités de compensation.



## • Conclusion

L'adoption généralisée du bilan carbone marque une étape cruciale dans l'engagement des compagnies d'assurance envers la durabilité et la lutte contre le changement climatique. En quantifiant et en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), ces entreprises jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie plus verte et résiliente.

Grâce à des initiatives telles que le Bilan Carbone®, les assureurs peuvent non seulement minimiser leur impact environnemental mais aussi renforcer leur résilience face aux risques climatiques croissants. Les régulations renforcées, telles que celles du Pacte Vert européen, et les normes de reporting extra-financier comme la CSRD, incitent les entreprises à intégrer la durabilité au cœur de leurs opérations. Les alliances internationales telles que le PCAF et la NZIA montrent que la collaboration est essentielle pour créer des standards communs et des objectifs ambitieux de neutralité carbone. Malgré ces progrès, des défis subsistent, notamment la nécessité d'innover dans les produits d'assurance durables et de soutenir les industries à forte intensité de carbone dans leur transition. En anticipant et en gérant les risques climatiques, les assureurs peuvent non seulement protéger leurs activités mais aussi stimuler une croissance économique durable à long terme.

En résumé, le bilan carbone est bien plus qu'un outil de mesure : c'est un levier puissant pour transformer les pratiques commerciales et renforcer la résilience face aux défis climatiques mondiaux. Les compagnies d'assurance sont à l'avant-garde de cette transformation, démontrant ainsi leur engagement envers un avenir durable pour tous.

# ACTUALITES

## Nationales

### Tunis Re Flash Info

- Fitch Ratings a confirmé, le 20 juin 2024, la note de solidité financière nationale de **Tunis Re** à **'AA (tun)'** avec une **perspective stable**. Cette notation met en avant la position dominante de **Tunis Re** sur le marché tunisien et sa croissance continue à l'international. Cette évaluation est soutenue par plusieurs facteurs clés : sa position de leader sur le marché tunisien, son capital adéquat, son profil commercial solide et son programme de rétrocession efficace.
- AM Best a confirmé, le 5 juin 2024, la notation de solidité financière (FSR) de **B (fair)** et la notation de crédit émetteur à long terme (ICR long terme) de **«bb» (fair)** de la Société Tunisienne de Réassurance **«Tunis Re»**. La perspective de ces notations de crédit est négative. Les notations reflètent la solidité du bilan de Tunis Re, qu'AM Best considère comme solide, ainsi que sa performance opérationnelle adéquate, son profil commercial limité et sa gestion marginale des risques d'entreprise (ERM).
- Changement dans la composition du Conseil d'Administration de **Tunis Re** comme suit :
  - M. Slah Kanoun (Président)
  - M. Lotfi Fkih Zguir (Etat Tunisien)
  - M. Sami Akremi (BNA)
  - M. Hassen Feki (STAR)
  - M. Khalil Ben Yedder (COMAR)
  - M. Sami Banaoues (BH Assurance)
  - M. Lassad Jouini (STB)
  - Mme Souad Mensi Chikhaoui (SIMPAP)
  - M. Lassad Zarrouk (MAE)
  - Mme Nejla Moalla Harrouch (Petits Porteurs)
  - Mme Asma Medhioub (Indépendant)
  - Mme Meriam Zine (Indépendant)
- La **«BMCE Capital»** a émis, dans une note publiée le 10 juillet 2024, une recommandation d'achat pour l'action **Tunis Re**, le leader de la réassurance en Tunisie, soulignant une valorisation attrayante et des perspectives prometteuses.

• **Tunis Re** organise le 19 septembre 2024 un séminaire intitulé **«Les assureurs se mobilisent pour la décarbonation en Tunisie»**. Cet événement sera l'occasion de discuter d'une initiative en collaboration avec l'agence Greenway pour la mise en place d'une stratégie bas carbone au sein du secteur des assurances en Tunisie.

### Adoption du projet de loi sur la responsabilité médicale

La loi organique relative aux droits des patients et à la responsabilité médicale a été publiée, le 20 juin 2024, dans le Journal officiel (JORT). Cette loi est destinée à garantir les droits des patients et à protéger les médecins en créant un cadre légal clair pour ce qui est de la responsabilité médicale.

### FTUSA: Une agence contre la fraude à l'assurance voit le jour

Une Agence de lutte contre la fraude et l'arnaque «ALFA» dans le secteur de l'assurance, notamment automobile, vient d'être officiellement créée, a annoncé la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances «FTUSA».

Cette agence, dont la création a été annoncée lors d'une Assemblée Générale Constitutive tenue le 5 juillet, sera chargée d'examiner les dossiers d'accidents fictifs ainsi que les escroqueries et de mener des enquêtes pour lutter contre la fraude et les moyens à mettre en œuvre.

Regroupant la FTUSA, les compagnies d'assurance et de réassurance, cette structure aura également pour mission d'assurer la coordination et l'échange d'informations entre ces différentes institutions afin de soutenir les systèmes judiciaire et sécuritaire dans leurs efforts visant à combattre ce fléau.

L'Agence de lutte contre la fraude et l'arnaque devrait démarrer ses activités en 2025 et un appel à candidatures sera lancé pour pourvoir aux différents postes, dont celui de directeur général.

### Augmentation du capital social d'El Amana Takaful

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «El Amana Takaful» tenue le 24 mai 2024 a décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire pour un montant de 6 043 500 dinars et ce, par l'émission, au pair, de 604 350 actions nouvelles de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription. Le capital social sera ainsi porté de 14 101 510 dinars à 20 145 010 dinars.

### BUAT : Lancement d'une carte verte permettant aux véhicules tunisiens de circuler dans les pays européens

Le Bureau unifié automobile tunisien (BUAT) vient de lancer la nouvelle plateforme d'édition électronique des cartes vertes «Micard» (Motor international card), permettant aux véhicules tunisiens de circuler dans tous les pays européens. Cette plateforme électronique permettra aux compagnies d'assurances tunisiennes de délivrer cette carte à leurs clients à travers ce système, avec la possibilité de vérifier la validité des données qui y sont contenues par les unités frontalières chargées du contrôle, en accédant à la base de données du Bureau par la lecture d'un QR code. Le processus de délivrance électronique des cartes vertes sera généralisé à l'ensemble des compagnies d'assurances automobile à partir de juin 2024.

### ARS Tunisie, Exclusive Aon Partner, souffle sa 30<sup>ème</sup> bougie

Anciennement connu sous le nom d'Aon Tunisie, le courtier qui a changé de nom en 2021 pour adopter celui d'ARS Tunisie a fêté le 5 juillet 2024 son 30<sup>ème</sup> anniversaire. Un hommage a été à l'occasion rendu au défunt Abdelmajid Hafaiedh, fondateur d'ARS Tunisie.

### La Bourse de Tunis 1<sup>ère</sup> entreprise tunisienne, certifiée ISO 22301

La Bourse de Tunis vient d'annoncer l'obtention de la certification ISO 22301:2019, norme internationale de référence pour la gestion de la continuité d'activité. Dans le même contexte, la Bourse de Tunis a annoncé également le renouvellement de ses certifications ISO 27001 pour la gestion de la sécurité de l'information et ISO 20000-1 pour la qualité des services.

### BH Assurance : 4<sup>ème</sup> anniversaire de «Wininti»

Il y a 4 ans, BH Assurance lançait le nouvel espace client digital Wininti. La 1<sup>ère</sup> plateforme qui permettait de digitaliser les produits et services d'assurance en Tunisie afin de mieux répondre aux besoins de ses adhérents. Dans le cadre de ce 4<sup>ème</sup> anniversaire de Wininti, BH Assurance a tenu à remercier et à récompenser, avec un pack cadeau, la fidélité de ses premiers adhérents à avoir souscrit à l'espace «Wininti» lors de son lancement en 2020.

### Nominations

- M. Hichem Rezgui a été nommé au poste de Directeur Général Adjoint de Lloyd Vie, Et ce à compter du 23 mai.
- M. Jamil Rihane a été nommé au poste de Directeur Général Adjoint des Assurances Hayett, filiale vie et capitalisation de COMAR.
- M. Sébastien Sanchez a été nommé au poste Directeur Général des Assurances Maghreb et Maghreb Vie à compter du 31 mai 2024.

### Hommage posthume Hedi Hachicha tire sa révérence

C'est avec une consternation doublée d'une profonde tristesse que le secteur tunisien des assurances a accueilli l'annonce du décès, le 14 juin 2024 à Paris, du frère et ami Hedi Hachicha (responsable des souscriptions non vie pour Afrique et Moyen orient au sein de la compagnie SCOR).

Feu Hedi Hachicha, Humble, sociable et disponible, avec une ouverture d'esprit exceptionnelle, jouissait d'une grande estime de la part de tous ses collègues et amis.

Nos condoléances les plus attristées s'adressent à sa famille, à ses proches et à tous ses amis. Paix à son âme.

# ACTUALITES

## Internationales

### Panne informatique mondiale: La piste de la cyberattaque écartée

Une panne informatique paralyse de nombreuses entreprises et infrastructures partout dans le monde, le vendredi 19 juillet. Tout a commencé quand de nombreuses entreprises ont fait savoir que leur système informatique était indisponible ou subissait des perturbations. Rapidement, de nombreux experts informatiques ont pointé un problème technique entre le système d'exploitation Windows de Microsoft et un logiciel édité par la société CrowdStrike, spécialisée en cybersécurité appelé Falcon, un EDR, pour endpoint detection and response (cette technologie permet de surveiller en temps réel tous les serveurs et ordinateurs d'un système informatique, comme celui d'une entreprise, pour pallier les pannes et les éventuelles cyberattaques). Le bug actuel, lié à une mise à jour de Falcon, empêche l'ouverture et le lancement des ordinateurs fonctionnant sous Windows.

En France, le centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques a précisé qu'à ce stade, «aucun élément n'indique que cet incident est lié à une attaque». Une information confirmée dans la foulée par le patron de CrowdStrike : il «ne s'agit pas d'un incident de sécurité ou d'une cyberattaque.»

### Des obligations sécheresse, le nouvel instrument financier de la Banque mondiale

La Banque mondiale envisage d'émettre sa première obligation sécheresse dans les 12 à 18 prochains mois et d'élargir son offre d'obligations catastrophes pour soutenir les pays dévastés par les tempêtes et les tremblements de terre. Il s'agit d'instruments financiers à revenus fixes qui versent des paiements aux pays en cas de catastrophe naturelle. La grande majorité des cat bonds existants de la Banque mondiale couvrent des pays des régions du Pacifique et des Caraïbes, le Mexique étant le principal émetteur.

Depuis l'année dernière, la Banque mondiale a offert aux pays vulnérables à faibles revenus la possibilité d'introduire des clauses dans leurs emprunts auprès d'elle, qui permettraient aux gouvernements de différer les remboursements jusqu'à deux ans s'ils étaient frappés par une grave catastrophe naturelle.

Aucun pays africain n'a bénéficié de cette option jusqu'à maintenant. L'émission envisagée serait l'occasion d'étendre ce mécanisme aux pays du continent.

### Inondations en Allemagne: La question d'une assurance obligatoire revient dans le débat.

Selon les premières estimations les pertes assurées occasionnées par les récentes inondations qui ont frappé le sud de l'Allemagne pourraient atteindre 2 milliards EUR. Depuis fin mai 2024, le sud de l'Allemagne, fait face à des inondations massives provoquées par de fortes pluies. Ces dernières ont entraîné pas moins de cinq décès et d'importants dommages matériels.

Dans ce contexte, la question de rendre les assurances obligatoires est revenue sur la table, même si les assureurs s'y opposent. «Nous allons examiner s'il faut à l'avenir une assurance obligatoire pour les catastrophes naturelles», a souligné Markus Söder Ministre-président de Bavière sur le réseau social X.

### Algérie: Un chiffre d'affaires en hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Selon le CNA, le secteur des assurances, toutes activités confondues, a enregistré, au 31/03/2024, une hausse de 4%, totalisant, ainsi, un chiffre d'affaires (y compris les acceptations internationales) de 48,4 milliards de DA (357 millions US\$), contre 46,5 milliards de DA (347 millions US\$) à la même période de l'année 2023.

### Maroc: Augmentation du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Au 31 mars 2024, le chiffre d'affaires des assurances au Maroc a atteint 17,2 milliards MAD (1,7 milliard US\$), en hausse de 1,8 % sur un an. Les primes non vie ont progressé de 4,6 % à 11,7 milliards MAD (1,2 milliard US\$), tandis que les souscriptions vie ont diminué de 3,7 % à 5,5 milliards MAD (500 millions US\$). Les placements pour les opérations d'assurance ont totalisé 209,7 milliards MAD (20,7 milliards US\$).

### Egypte: promulgation de la loi unifiée sur les assurances

Le président Abdel Fattah Al-Sissi a signé la Loi n° 155 de 2024 portant promulgation de la loi sur l'assurance unifiée. Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux activités d'assurance et de réassurance ainsi qu'aux services, professions et activités d'assurance connexes. Cette nouvelle législation vise à apporter plus de transparence et d'efficacité dans le domaine de l'assurance en Égypte, tout en offrant une protection renforcée aux assurés.

### 39<sup>ème</sup> réunion du conseil technique du FAIR Aviation Pool

La 39<sup>ème</sup> réunion du conseil technique du Fair Aviation Pool a eu lieu le 11 juillet 2024 à Casablanca, avec pour principaux objectifs : L'évaluation des risques liés à l'aviation cédés par les membres du FAIR et d'autres marchés afro-asiatiques, l'équilibre du portefeuille et l'augmentation de la capacité de rétention des marchés afro-asiatiques en matière d'aviation pour une meilleure gestion des risques au niveau régional.

### Saudi Re: Augmentation de capital social

Saudi Re a reçu l'approbation de l'Autorité des assurances sur l'augmentation de son capital, tout en suspendant les droits de préemption. Le Fonds d'investissement public «PIF» souscrita intégralement aux nouvelles actions, portant sa participation dans la société à 23,08 % après l'augmentation de capital avec une valeur totale de souscription de 427,7 millions de SAR. La décision est soumise pour approbation des autorités compétentes.

### Fusions & acquisitions

- La banque kenyane NCBA porte sa participation à 100% dans le capital d'AIG Kenya. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.
- Afrique du Sud : Sanlam achètera 60 % de la branche assurance de MultiChoice. Le montant initial de la transaction s'élève à 66 millions US\$ en numéraire, avec un complément de prix potentiel en numéraire basé sur les performances, mesurées au 31 décembre 2026, pouvant atteindre 83 millions US\$.
- Zurich Insurance reprend les activités d'assurance et d'assistance voyage personnelle de AIG, pour 600 millions US\$, plus un éventuel complément. La transaction devrait être finalisée avant la fin de l'année, après approbation des autorités réglementaires.
- Suite à l'acquisition de l'Arabian Scandinavian Insurance Company «ASCANA» par Sukoon Insurance, «ASCANA» change de dénomination sociale pour adopter celui de Sukoon Takaful.

### NOMINATIONS

- Mme Patty Karuaihe-Martin succède à Benhabiles Cherif à la présidence de l'OAA.
- M. Thierry Léger, PDG de SCOR, et M. John Neal, PDG de Lloyd's, ont été nommés respectivement président et vice-président du (RAB) «Insurance Europe's Reinsurance Advisory Board»
- M. Ahmed Nasef a été nommé directeur général (CEO) de Fidelity United Insurance. La nomination a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2024.

### MANIFESTATIONS

- La 66<sup>ème</sup> édition des Rendez-Vous de Septembre (RVS) de la réassurance se tiendra du 7 au 11 septembre 2024 à Monte Carlo, Monaco.
- Le 28<sup>ème</sup> Forum de la Réassurance Africaine de l'OAA se tiendra du 12 au 15 octobre 2024 au Caire, en Égypte.
- La 46<sup>ème</sup> Conférence Annuelle de l'OESAI se tiendra du 4 au 7 Août 2024 au Zimbabwe.

# Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie Au 31.03.2024

Au 31 Mars 2024 Le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

	(M DT)				
	Au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Evol 23/22	Au 31/03/2024	Evol 24/23
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 001</b>	<b>1 077</b>	<b>8%</b>	<b>1 148</b>	<b>7%</b>
<b>Auto</b>	437	460	<b>5%</b>	477	4%
<b>Vie</b>	203	213	<b>5%</b>	244	14%
<b>Autres</b>	362	404	<b>12%</b>	428	6%
<b>indemnisation</b>	<b>379</b>	<b>396</b>	<b>4%</b>	<b>428</b>	<b>8%</b>
<b>Auto</b>	173	184	<b>6%</b>	180	-2%
<b>Vie</b>	80	72	<b>-9%</b>	97	34%
<b>Autres</b>	126	140	<b>11%</b>	151	8%
<b>Nombre de sinistres</b>	<b>371 442</b>	<b>538 119</b>	<b>45%</b>	<b>542 857</b>	<b>1%</b>
<b>Auto</b>	74 539	76 869	<b>3%</b>	76 739	0%
<b>Autres</b>	296 903	461 250	<b>55%</b>	466 118	1%
<b>Placements</b>	<b>7 907</b>	<b>8 830</b>	<b>12%</b>	<b>9 422</b>	<b>7%</b>

# Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

## 2<sup>ème</sup> Trimestre 2024

Chiffre d'Affaires **118,558 MDT**

**+12,5%**

Prime retenue **95,662 MDT**

Taux de rétention

**81%**

Tunisie

**42%**

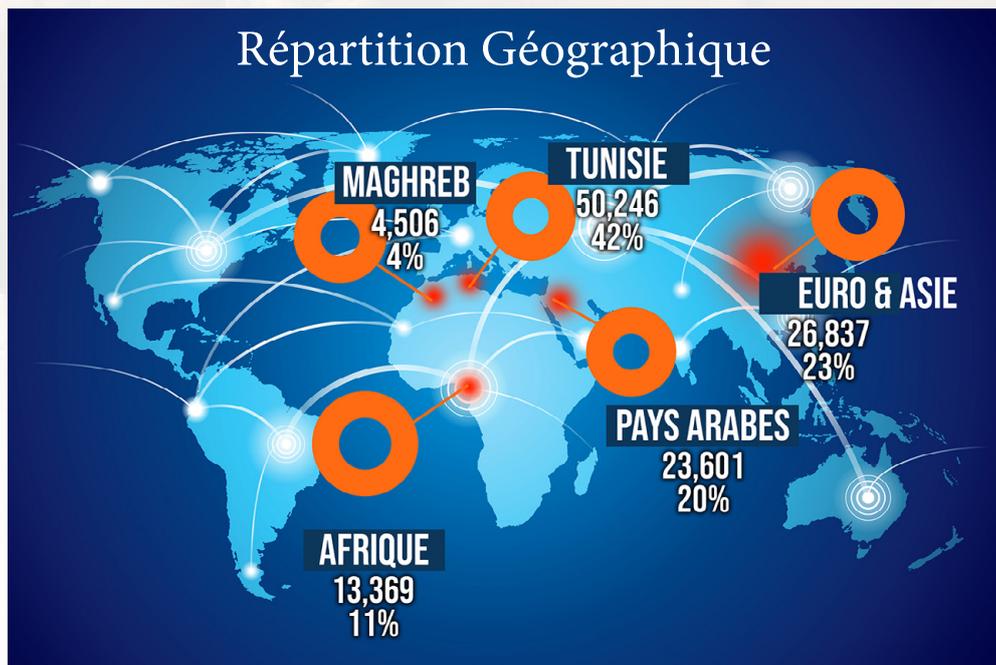
**+11,8%**

Etranger

**58%**

**+13%**

### Répartition Géographique



**81,633 MDT**

Charges sinistres brute

**55%**

Ratio de sinistralité

Placements

Revenus



**505,991 MDT**



**16,055 MDT**

**INDICATEURS AU 30 JUIN 2024 DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE COTÉES EN BOURSE (MDT)**

Compagnies	PRIMES EMISES			CHARGE SINISTRES BRUTE			PRODUITS DE PLACEMENT		
	Juin-24	Juin-23	Var%	Juin-24	Juin-23	Var%	Juin-24	Juin-23	Var%
	STAR	235,264	214,780	10%	140,347	136,406	3%	55,376	59,591
ASTREE	160,890	148,180	9%	49,181	68,477	-28%	33,486	27,326	23%
BH ASSURANCE	103,326	91,260	13%	79,111	47,856	65%	15,142	13,234	14%
MAGHREBIA*	154,435	143,535	8%	81,080	71,261	14%	15,420	17,377	-11%
MAGHREBIA VIE*	62,684	55,969	12%	26,314	20,366	29%	21,521	20,356	6%
AMI	83,579	87,257	-4%	48,181	47,349	2%	18,308	18,564	-1%
<b>Tunis Re</b>	118,558	105,407	12%	81,633	83,594	-2%	16,055	14,136	14%

\* Charge sinistres nette



Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

Contact : Direction Marketing - Site web : [www.tunisre.com.tn](http://www.tunisre.com.tn) - Email : [mark@tunisre.com.tn](mailto:mark@tunisre.com.tn)